



COMMUNE DE MEYRARGUES

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022. LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

FP/ECB

- N° D2022-59JM : APPROBATION DE PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CRÈCHE « LA FARANDOLE » ET DE LA MICRO-CRÈCHE « LE JARDIN DES SENS ».

- N° D2022-60JM : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE SERVICE PUBLIC DE LA CRECHE « LA FARANDOLE » ET DE LA MICRO-CRECHE « LE JARDIN DES SENS » : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES CANDIDATES - DÉSIGNATION DE SES MEMBRES.

- N° D2022-61JM : MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE : CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DÉSIGNATION DE SES MEMBRES - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES CANDIDATES - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- N° D2022-62JM : LITIGE ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI « CHARLESTON » – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

- N° D2022-63UD : ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION AY N°22 AUPRÈS DE LA SCI CHARLESTON.

- N° D2022-64UD : ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CONVENTION HABITAT SUBSÉQUENTE À LA CONVENTION CADRE HABITAT À CARACTÈRE MULTI-SITES

- N° D2022-65C : DÉLIBÉRATION CADRE PORTANT SUR LE DÉSHÉBAGE DE DOCUMENTS DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE – MODIFICATION.

- N° D2022-66C : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL « PROVENCE EN SCÈNE » 2021/2022 ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- N° D2022-67FS : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE ACCORDÉE À « L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MEYRARGUES » (APEM) – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

- N° D2022-68FS : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION « SYNTHÈSE ».

- N° D2022-69AS : SUBVENTION À « L'AMICALE DES SAPEURS FORESTIERS ».

- N° D2022-70FS : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « JUNGLE BOOGIE » POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « MEY KUSTOM DAY ».

- N° D2022-71FS : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « AVENIR SPORTIF MEYRARGUAIS » (ASM).

- N° D2022-72FS : MODIFICATION DE LA VENTILATION DES SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU BUDGET 2022.

- N° D2022-73RH : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET.

La liste des délibérations est également consultable sur le site officiel de la commune :

<https://www.meyrargues.fr/>, rubrique « Actes ».

Affiché aux portes de l'hôtel de ville le 06 juillet 2022
Pour servir et valoir ce que de droit,

Le directeur général des services,

Érik Charles DELWAULLE

